

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-07-559

**Objet : Finances**  
**Correctif budgétaire du Budget Primitif 2024**

Séance du 3 juillet 2024

Date de convocation : 26 juin 2024

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 23 titulaires, 12 suppléants soit 35 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (C. Bernard à O. Penin, J. Denat à M. Touhami)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 37 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 35/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

### **Titulaires avec voix délibérative :**

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Chopard, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Gras, M. Chambellan, T. Agnel, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, F. Dhuisme, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, Y. Person.

**Suppléants présents avec voix délibérative :** N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, M. Touhami, V. Bénézet, N. Ruiz, A. Mégias, F. Cerda, I. Debrie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, D. Lonvis, F. Tempier.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

#### **Absents excusés :**

R. Crauste, L. Vigouroux, C. Bernard, P. Bouillevraux-Breard, L. Topie, F. Dugaret, J-P Cubilier, M. De Nays Candau, J. Denat, A. Brundu, M. Cayzac, J-F Thomas, J. Pérédès, J-P. Franc, F. Chalmeton, D. Lebois, C. Tichet, B. Jullien, V. Vautrin, A. Pobo, P. Deschamps. Cohen-Solal, P. Bénézech, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, A. Bruguier, Y. Béchard, J-F Laurent, V. Coste, S. Guy, B. Leccia, M-J Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Marquier, C. Lecerf, S. Serret, J-M Andriuzzi, M. Debouverie, M. Larroque, P. Spéziale, Y. Quésada, J-J Estéban, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, J. Croin, J. Ruivo, P. Chabert.

### **Conseil de développement :**

C. Constant

**Excusés :**

R. Lefort



Rapporteur : M. Thierry Agnel

**Exposé :**

A la transmission des documents budgétaires 2024, Madame Giuliani responsable de la Paierie départementale du Gard, nous a fait part d'une anomalie dans les écritures :

Les opérations d'ordre budgétaire du Budget Primitif sont déséquilibrées (Dépenses 042 : 8 500€ - Recettes 040 : 8 000€).

Par une erreur de plume, il a été ouvert des crédits au compte 6761 chapitre 042 pour 500€. Or, ce compte 6761 ne fait pas l'objet de prévisions budgétaires. Cela génère une anomalie bloquante non forcable dans le logiciel Hélios qui empêche la prise en charge du Budget Primitif.

Il faut donc procéder à la correction de ces anomalies en supprimant le compte 6761 chapitre 042 des prévisions budgétaires. Cela permettra également de régulariser les chapitres d'ordre.

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire général, il convient de transférer la somme de l'article 6761 à l'article 673.

Article	Intitulé	BP 2024	Correctif	BP + correctif
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	500,00 €	- 500,00€	0,00 €

Article	Intitulé	BP 2024	Correctif	BP + correctif
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €	+ 500,00€	1 000,00 €

**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'adopter la proposition de correctif du Budget Primitif 2024,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte  
**PETR**  
Vidourle  
Camargue



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 09.07.24
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte  
**PETR**  
Vidourle  
Camargue

